



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	57

Date de convocation

4 avril 2024

**Finances – Compte
administratif 2023 – Budget
annexe développement
économique**

**N° de la délibération
2024-161**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence du 1^{er} Vice-président Monsieur Xavier ANGELI.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. David BONNET (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à M. Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Amandine DEYGAS), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Développement économique 2023 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Vote section d'exploitation

		CA 2022	Budget total 2023	CA 2023
011	charges générales	387 646,06 €	661 428,00 €	496 772,74 €
012	charges salariales	317 334,90 €	348 571,71 €	331 438,98 €
014	reversement d'impôts	22 354,97 €	51 520,00 €	0,00 €
66	charges financières	141 320,44 €	146 400,55 €	136 443,20 €
65	autres charges de gestion	867 950,00 €	964 355,00 €	907 787,00 €
67	charges exceptionnelles	3 331,26 €	500,00 €	105,60 €
022	dépenses imprévues	0,00 €	12 650,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	0,00 €	702 080,63 €	0,00 €
042	dotations aux amortissements	601 283,00 €	290 832,00 €	290 831,39 €
Total dépenses		2 342 264,82 €	3 178 337,89 €	2 163 378,91 €
13	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	167 576,52 €	187 788,00 €	204 191,11 €
73	impôts et taxes	297 244,50 €	290 000,00 €	267 313,28 €
74	dotations, sub, participations	88 107,61 €	100 294,00 €	151 232,00 €
75	autres produits de gestion	2 342 899,47 €	2 378 075,89 €	1 371 402,15 €
76	produits financiers	0,00 €	187 406,00 €	187 406,00 €
77	produits exceptionnels	324 189,18 €	0,00 €	547,01 €
042	opération d'ordres	34 774,00 €	34 774,00 €	34 774,00 €
Total recettes		3 254 791,28 €	3 178 337,89 €	2 216 865,55 €
Résultat de cloture exercice 2023				53 486,64 €

Vote section d'investissement

		Budget total 2023	CA 2023	RAR 2023
001	résultat reporté	698 772,26 €		
040	amortissements	34 774,00 €	34 774,00 €	
16	capital des emprunts	4 370 350,00 €	4 363 134,65 €	
20	immobilisations incorporelles	87 633,00 €	4 666,90 €	44 965,00 €
204	subvention d'équipement	2 994 204,00 €	2 490 968,00 €	110 882,00 €
21	immobilisations corporelles	312 912,61 €	61 277,96 €	42 349,32 €
23	immobilisations en cours	603 475,27 €	542 280,37 €	21 411,57 €
45	travaux pour compte de tiers	508 217,04 €	49 301,46 €	19 399,10 €
Total dépenses		9 610 338,18 €	7 546 403,34 €	239 006,99 €
			7 785 410,33 €	

001	résultat reporté	0,00 €		
021	virement de la section d'expl.	702 080,63 €		
024	cessions	75 000,00 €		
10	dotations, fonds divers	912 526,46 €	912 526,46 €	
13	subvention	263 155,00 €	266 924,02 €	
16	emprunt	654 878,00 €	654 878,00 €	
23	immobilisations en cours	2 280 000,00 €	2 280 000,00 €	
040	ammortissements	290 832,00 €	290 831,39 €	
204	subvention d'équipement	3 757 000,00 €	3 757 000,00 €	
45	travaux pour compte de tiers	674 866,09 €	230 937,99 €	37 548,09 €
Total recettes		9 610 338,18 €	8 393 097,86 €	37 548,09 €
			8 430 645,95 €	

645 235,62 €

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 3 avril 2024 ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le Compte administratif 2023 du Budget développement économique de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 10 avril 2024